

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



L'EPIcoworking est un espace de travail partagé mis en place par l'association Valdequint. Comme tout espace partagé et en particulier dans le cadre d'activités professionnelles, il convient de s'entendre et de respecter un ensemble de règles d'usage pour le bien-être et le bien-travailler de tous.

Les valeurs promues par l'EPIcoworking sont celles de l'association Valdequint et en particulier l'autonomie et la coopération, dans le respect et l'égalité de tous. La présente ¹Charte a pour but de fixer les cadres et limites afin de garantir le respect de ces valeurs.

L'EPIcoworking est une activité à part entière de l'association Valdequint et en ce sens, la présente Charte se soumet et se base sur les statuts de l'association Valdequint.

I. Conditions générales

L'espace de coworking est accessible à toute personne de plus de 16 ans adhérente de l'association Valdequint et souscrivant à l'une des formules de coworking.

Conditions spécifiques d'âge

Les personnes mineures de moins de 16 ans peuvent souscrire à l'offre :

- dans le cadre des adhésions « Famille ».
- sous la responsabilité et l'autorisation d'un adulte adhérent de Valdequint.

Adhésion aux valeurs de Valdequint. et à la Charte de l'EPIcoworking

Toute personne intégrant l'espace de coworking devra être adhérente de Valdequint et avoir pris connaissance de ses statuts.

En outre, elle devra avoir lu et accepté la présente Charte d'utilisation de l'espace de coworking et s'être acquitté de la cotisation Coworker correspondant à l'offre qu'elle aura choisie.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



1

II. Offre

Espace de travail

Les coworkers ont l'usage libre de l'ensemble des locaux de l'Épilibre. Les postes de travail sont volants et chacun est libre de s'installer comme bon lui semble sans entraver l'usage des autres coworkers. Il n'est pas permis de réserver de façon nominative un espace de travail ni de laisser son matériel sur place, en dehors des conditions prévues (cf. Règles d'utilisation).

Accès internet

Un accès wifi de qualité est garanti à tous les coworkers. En cas de dysfonctionnement ou de fonctionnement entravé, les coworkers sont invités à en faire part aux salariés afin de régler la situation.

Matériel informatique

Le coworker peut venir avec son propre matériel informatique. L'accès aux prises électriques est géré intelligemment par l'ensemble des coworkers présents.

Le coworker peut utiliser le parc informatique de l'EPIcoworking. Afin de ne pas générer de conflit d'usage lié au nombre de postes informatiques disponibles, les coworkers ne disposant pas de leur propre matériel sont invités à le préciser lors de leur inscription.

Services

Les coworkers bénéficient de la CUISINE ainsi que du matériel numérique et usuel disponible dans l'Épilibre et notamment :

- Les imprimantes noir et blanc et couleur
- Le scanner-photocopieur
- le mobilier
- le réfrigérateur
- les machines à café, bouilloire et l'ensemble des ustensiles

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



III. Formules

L'EPIcoworking propose différentes formules d'accès au lieu afin de s'adapter au mieux aux besoins des coworkers et de pouvoir optimiser l'utilisation de l'espace. L'observance de la formule choisie est essentielle au bon fonctionnement du lieu et au bien-travailler de tous les coworkers.

Durée, cotisations et résiliation

L'abonnement à l'EPIcoworking est mensuel.

La résiliation de l'offre n'est possible qu'à partir du mois suivant le mois en cours. Aucun remboursement ne pourra être effectué sur un mois entamé.

Les cotisations sont à verser par virement bancaire, chèque ou espèce au plus tard le 5 du mois.

La non reconduction de l'abonnement peut être décidée par les salariés et les membres du Conseil d'Administration de Valdequint dans les conditions explicitées ci-après (cf. Règles d'utilisation/Conflit médiation-exclusion).

Solo

L'offre Solo s'adresse à toute personne physique unique désirant utiliser l'espace de coworking selon l'une des formules suivantes.

Famille

L'offre Famille s'adresse aux coworkers d'une même famille à partir de deux personnes. L'usage de l'espace est alors limité à une personne par famille en même temps sur les plages correspondant à la formule choisie. Les enfants mineurs de plus de 14 ans peuvent accéder à l'espace seuls mais restent sous la responsabilité de leurs parents. Les mineurs de moins de 14 ans peuvent accéder à l'espace avec leur parent en même temps à condition de ne pas gêner les autres coworkers dans leur usage des lieux. Les mineurs accompagnants ne sont pas prioritaires dans l'accès aux postes informatiques et de travail.

Structure

L'offre Structure s'adresse aux coworkers d'une même structure associative ou professionnelle. L'usage de l'espace est alors permis à deux coworkers en même temps. Les créneaux SOIRÉES et WEEK-END leur sont dédiés sous réservation et doivent pouvoir permettre l'accueil des autres membres de la structure sans limite de nombre.

L'association Valdequint. est considérée comme une Structure et pourra ponctuellement réserver prioritairement les créneaux SOIRÉES et WEEK-END pour le bon déroulement de ses activités.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



UN JOUR

La formule UN JOUR permet l'accès à l'espace de coworking un jour par semaine. Le jour d'accès sera défini au moment de l'inscription et devra être respecté par le coworker. En cas de besoin, un changement ponctuel ou pérenne de jour pourra être envisagé, en tenant compte des autres usagers de l'EPIcoworking.

PLEIN TEMPS

La formule PLEIN TEMPS permet l'accès à l'espace de coworking librement sur l'ensemble des plages d'ouverture de celui-ci.

MI-TEMPS

La formule MI-TEMPS permet l'accès à l'espace de coworking par demi-journée sur l'ensemble des jours d'ouverture. La demi-journée (matin ou après-midi) sera définie au moment de l'inscription et devra être respecté par le coworker. En cas de besoin, un changement ponctuel ou pérenne de demi-journée pourra être envisagé, en tenant compte des autres usagers de l'EPIcoworking.

Tarifs

	Un jour / semaine	2 jours / semaine	+
Coût / mois	5€	8€	12€

Jours et horaires d'ouverture

Vous pouvez venir travailler à l'Épilibre du lundi au vendredi de 8h à 18h, en sachant que le local est ouvert au public sur les créneaux suivants :

- Mardi : de 14h30 à 18h30
- Mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

IV. Règles d'utilisation

L'EPIcoworking est un espace de travail partagé libre. Les salariés de l'association Valdequint pouvant être absents sur les plages dédiées à l'activité coworking, l'espace est utilisé en toute autonomie par les coworkers présents sur le lieu. L'observance des règles d'utilisation ci-dessous ainsi qu'un respect simple et évident de règles de vie en collectivité sont indispensables au bon fonctionnement du lieu ainsi qu'à un usage heureux pour tous de l'EPIcoworking.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



Conditions d'accès

Un boîtier à code est installé à l'extérieur du local Épilibre contenant la clef permettant d'ouvrir la porte d'entrée. Le code est 14 208.

Lors de la souscription à une offre EPIcoworking, le code d'accès est remis au coworker. Il est interdit au coworker de divulguer ce code. Il est également interdit de dupliquer la clef.

Il appartient au premier coworker arrivant dans la journée d'ouvrir le local.

Tout coworker partant en dernier et même si d'autres coworkers sont susceptibles de venir dans la journée est tenu de fermer l'Épilibre à clef et de remettre la clef dans le boîtier à code. Il est strictement interdit de laisser l'Épilibre ouvert sans la présence d'au moins un coworker ou salarié dans le lieu.

Réservation en ligne

Le lien et le mot de passe du planning en ligne sont remis lors de la souscription à l'offre EPIcoworking.

Pour des raisons légales et d'organisation heureuse, le coworker est tenu d'y inscrire les plages horaires sur lesquelles il souhaite venir travailler ou celles sur lesquelles il est effectivement présent (heures d'arrivée et de départ).

Le BURO et les créneaux SOIRÉE seront réservés également via cette plate-forme. Toute réservation effectuée par un autre biais (oral, papier...) ne sera effective et prise en compte qu'à partir de son inscription sur le planning en ligne.

Restrictions d'accès

L'EPIcoworking est ouvert aux coworkers et uniquement aux coworkers sur les plages dédiées à l'activité de coworking. L'accès est interdit à toute personne extérieure y compris aux adhérents de Valdequint. en dehors des conditions prévues ci-dessous.

Accueil de personnes extérieures

Dans le cadre de son activité, le coworker peut accueillir pour un rendez-vous ou une réunion une ou des personnes extérieures à l'EPIcoworking dans la mesure où cela ne gêne pas l'activité des autres coworkers. Pour se faire, le BURO est à disposition des coworkers pendant les plages coworking.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



Afin d'en partager l'usage, le coworker peut réserver le BURO et pour cela utiliser le planning en ligne et si possible le reporter sur la porte du BURO. En dehors des créneaux réservés par ce moyen, l'accès est libre et laissé à la gestion autonome des coworkers présents dans l'EPIcoworking.

Espaces et postes de travail

Les coworkers sont tenus de laisser en partant l'espace Épilibre tel qu'ils l'ont trouvé en arrivant et sont notamment invités à :

- ranger le matériel utilisé ou déplacé à sa place (papeterie, mobilier...).
- éteindre l'ensemble des appareils électriques et ordinateurs après usage et/ou avant fermeture du local.
- effectuer un ménage minimum du lieu (balai, éponge...).

Cuisine

La CUISINE est à disposition des coworkers. Le café et le thé sont fournis par l'EPIcoworking. Les autres denrées telles que les biscuits ou les boissons alcoolisées sont payantes. Une confiance est faite aux coworkers pour inscrire leur achat dans le registre de caisse et régler dans la caisse prévue à cet effet avec le montant correspondant aux tarifs affichés dans la CUISINE.

Pour le bien-être de tous, coworkers, salariés et autres usagers de l'Épilibre, il est demandé aux coworkers de veiller à l'hygiène de la cuisine en faisant notamment la vaisselle ou le nettoyage des appareils utilisés.

SOIRÉE

Les créneaux SOIRÉES et WEEK-END ne sont pas prioritairement destinés aux coworkers, y compris sur les jours d'ouverture de l'EPIcoworking, et excepté dans le cadre 1. Des vendredis jusqu'à 22h et 2. des apéro-coworkers (cf. Vie collective / Apéro coworkers).

Ponctuellement et prioritairement dans le cas où d'autres solutions ne peuvent être envisagées (réunions, ateliers collectifs...), les coworkers ont la possibilité de réserver un créneau SOIRÉE auprès des salariés.

Activités et nuisances

Étant donné l'usage partagé du lieu et notamment dans le cadre d'activités professionnelles, les activités bruyantes ou de nature à perturber l'activité des autres coworkers ne sont pas admises dans l'EPIcoworking. Exceptionnellement et seulement en cas d'absence ou d'accord explicite des autres coworkers, le bruit et l'encombrement sont permis dans la limite évidente du respect du voisinage.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



Les prestations tarifées impliquant la venue d'un public extérieur ne sont pas permises. Par exemple : coiffure, soins, ateliers...

L'utilisation de l'EPIcoworking exclu également tout usage évidemment distinct de sa vocation initiale. Il est notamment interdit :

- d'y organiser des fêtes, des soirées.
- de détourner le matériel de son utilisation normale.
- de l'utiliser comme espace de loisir pouvant entraver l'usage normal du lieu.
- de se livrer à des activités illicites.
- de fumer, boire en excès.

Stockage

Le stockage de matériel n'est pas permis à l'EPIcoworking, dans la mesure où l'espace reçoit d'autres activités en-dehors des plages dédiées au coworking.

Exceptions :

- Entre deux journées de travail pleines consécutives, les coworkers ayant souscrit à la formule PLEIN TEMPS peuvent éventuellement laisser leur matériel sur place.
- Ponctuellement et pour une très courte durée, un coworker pourra laisser du matériel sur place, et uniquement après avoir obtenu l'accord explicite des salariés et de l'ensemble des autres coworkers concernés.

Dans tous les cas, l'association Valdequint ne peut être tenue responsable du matériel laissé intentionnellement ou non par les coworkers dans le lieu.

Matériel informatique

Le parc informatique est à libre disposition des coworkers. Cependant, afin de garantir l'égalité d'accès aux droits et en vertu des règles éthiques de l'association Valdequint, l'usage des ordinateurs est réservé en priorité aux coworkers ne disposant pas de leur propre matériel informatique.

Il est interdit aux coworkers d'effectuer toute action de nature à améliorer, dégrader ou modifier le fonctionnement du matériel informatique sans en avoir préalablement discuté avec les salariés.

Les coworkers sont invités à signaler tout dysfonctionnement du matériel informatique aux salariés.

Imprimantes

Les imprimantes sont à disposition des coworkers pour effectuer tous les travaux d'impression utiles à leur activité, dans la mesure d'un usage raisonnable et

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking



modéré de l'outil. En cas d'abus, l'EPIcoworking se réserve la possibilité de mettre en place des règles d'utilisation plus strictes et tarifées en sus de l'abonnement mensuel.

Les coworkers sont invités à faire part aux salariés de l'état des stocks concernant les imprimantes, notamment du papier ou de l'encre, avant que ceux-ci arrivent à épuisement total.

Emprunts

Il n'est pas possible d'emprunter et/ou de faire sortir ponctuellement ou durablement du matériel appartenant à l'espace Libre ou à l'association Valdequint.

Dégradations

Les coworkers sont invités à être responsables et à faire part aux salariés de toute dégradation non intentionnelle du matériel laissé à leur disposition.

En cas d'abus, des compensations matérielles ou financières pourront être demandées et des sanctions pourront être prises.

Conflit-médiation-exclusion

En cas de conflit entre deux ou plusieurs coworkers, ceux-ci sont invités à solliciter les salariés pour mettre en place une médiation.

En cas de non respect ponctuel du présent règlement, le coworker sera convié à un temps d'échangemédiation avec les salariés. Si la médiation ne s'avère pas concluante et/ou en cas de récurrence, il pourra être décidé de l'exclusion du coworker.

V. Vie collective

Apéros coworkers

Les coworkers disposent d'un créneau SOIRÉE mensuel d'utilisation de l'espace Épilibre afin de pouvoir se retrouver sur un temps convivial et d'échanger autour de leurs pratiques. La réservation de droit s'effectue sur le planning numérique dédié.

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking

Conseil des coworkers

Tous les trimestres, les coworkers se réunissent en présence d'au moins un salarié et/ou d'un membre du Conseil d'Administration de Valdequint. afin de faire le point sur l'usage du lieu et faire remonter leurs besoins, demandes et de faire évoluer au mieux l'espace pour le bien-être de tous ses usagers.

En dehors de ces temps, les coworkers sont invités à communiquer autant que possible avec les salariés et/ou les membres du CA de l'association Valdequint. pour favoriser un fonctionnement en bonne intelligence.

Si besoin, les coworkers peuvent être invités aux réunions du CA de l'association Valdequint. afin par exemple de prendre des décisions afférentes au lieu, de régler des conflits d'usage ou (plus joyeusement) d'envisager l'élaboration de projets conjoints. (cf. Évolutions de la présente Charte et de l'EPIcoworking)

Charte d'utilisation de l'EPIcoworking

I.Évolutions de la présente Charte et de l'EPIcoworking

En cas de besoin exprimé par les salariés, par les membres du Conseil d'Administration de Valdequint, ou par les coworkers, la présente Charte de l'EPIcoworking pourra être modifiée à condition de toujours respecter les statuts de l'association Valdequint.

Conditions de modification de la Charte

Les coworkers formulent leur(s) demande(s) dans le cadre des Conseils de coworkers. Les conditions de modifications de la Charte sont les mêmes que celles du règlement intérieur de l'association Valdequint et sont définies par les statuts de l'association Valdequint.

Conditions de modification de l'Espace EPIcoworking

Les coworkers formulent leur(s) demande(s) dans le cadre des Conseils des coworkers. Les décisions finales sont prises par le Conseil d'Administration de l'association Valdequint en présence d'au moins un représentant des coworkers.